

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 221

présenté par

Mme Youssouffa, M. Bruneau, M. Mazaury, M. Mathiasin, Mme Sanquer, M. Bataille,
M. Castellani, M. Castiglione, M. Colombani, M. de Courson, Mme de Pélichy, M. Favennec-
Bécot, M. Huwart, M. Naegelen, M. Serva, M. Taupiac, M. Viry et M. Warsmann

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après l'alinéa 102, insérer les trois alinéas suivants :

« L'État s'engage à renforcer son action pour lutter contre l'immigration illégale en mer grâce à la mise en place de différents dispositifs militaires maritimes :

« – la construction d'un réseau de sémaphores le long des points stratégiques de Mayotte pour améliorer la surveillance et la détection précoce de mouvements illégaux ;

« – l'installation de ballons d'observation de type T-C60, développés par l'Aero-Nautic Services & Engineering (A-NSE), pour instaurer une couverture aérienne plus étendue sur le territoire mahorais. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif d'instaurer de nouveaux dispositifs de lutte contre l'immigration clandestine par voie maritime.

Les ballons d'observations de type T-C60 permettraient d'offrir une couverture aérienne étendue et persistante, essentielle pour la surveillance des zones critiques. Cette technologie, par sa capacité à offrir une vue d'ensemble en temps réel, compléterait efficacement les moyens navals et terrestres sur place qui sont déjà amenés à augmenter dans cette zone en raison du contexte géopolitique actuel.

Un renforcement des moyens militaires dans les zones de forte immigration clandestine maritime semble parfois avoir un effet contre-productif. Toutefois, dans le cas de Mayotte, il nous semble nécessaire d'avoir un renforcement ciblé des opérations maritimes. D'une part, avec des ajustements stratégiques et un renforcement des capacités de surveillance. D'autre part, le renforcement des capacités d'intervention serait clé dans la lutte contre les flux migratoires irréguliers.

Renforcer nos moyens militaires à Mayotte permettrait de lutter contre la menace hybride que constituent ces flux migratoires irréguliers, orchestrés par les nombreuses ingérences étrangères.